



Label
Bronze 2019-2020



ASSOCIATION DE TIR A L'ARC DE CHENÔVE (A.T.A.C.)

15 rue de Marsannay 21300 Chenôve

Agrément fédéral n° 02211016

Agrément jeunesse et sport n° 21 S 297

Vincent Creuzet
Président ATAC

Chenôve, le 28 février 2021

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des restrictions qui nous sont imposées, nous sommes obligés de réaliser l'assemblée générale de notre association ATAC en mode distanciel. La date de notre AG sera le 31 mars 2021.

L'ordre du jour sera le suivant:

- Rapport moral et d'activité du président.
- Rapport financier.
- Budget prévisionnel
- Vote du montant des cotisations.
- Questions diverses.
- Conclusion du président.

Le fonctionnement sera le suivant:

- Le 28 février 2021 : Envoi de la convocation, du rapport du président, du bilan financier, du budget prévisionnel et d'une note sur le montant des cotisations 2022.
- Du 28 février 2021 au 15 mars 2021 : Lecture des documents par les adhérents, possibilité de poser des questions aux membres du conseil d'administration sur l'adresse du club atacchenove21@gmail.com.
- Du 16 mars 2021 au 29 mars 2021 : réponses aux questions du conseil d'administration et échange éventuel sur les sujets en cours.
- Le 30 mars 2021 : Réponse obligatoire par mail pour le vote du rapport moral, du rapport financier, du prévisionnel et du montant des cotisations : POUR, CONTRE, S'ABSTIENT.

- Le 31 mars 2021 clôture de l'AG par le président.

Conformément à nos statuts, un quorum de 25% des adhérents de plus de 16 ans, à jour de cotisation doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement.

Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le président
Vincent Creuzet

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'V' followed by the name 'CREUZET.V' in capital letters.